

**SÉANCE RÉGULIÈRE
(9 septembre 2019)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 9 septembre 2019 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

213-09-2019

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

214-09-2019

3.1 - Séance régulière du 12 août 2019

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 12 août dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 12 août 2019 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

215-09-2019

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à août 2019 totalisant 50 486,82 \$ (Folio 350188) et 28 138,11 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 12060 à # 12108 inclusivement, par prélèvement bancaire # 86 et # 87 ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis d'août 2019

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois d'août 2019 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 août 2019, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

216-09-2019

4.4 - Demande de don et commandite - Corporation de développement communautaire

ATTENDU qu'une demande de don de la Corporation de développement communautaire pour leur activité annuelle de financement a été reçue au bureau municipal le 19 août 2019.

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas faire de don à la Corporation de développement communautaire.

217-09-2019

4.5 - Demande de don et commandite - Association bénévole Beauce-Sartigan

ATTENDU qu'une demande de don de l'Association bénévole Beauce-Sartigan (ABBS) a été reçue au bureau municipal le 4 septembre 2019 concernant leur activité de formation des bénévoles sur le savoir-être et la bienveillance;
ATTENDU que cette activité a lieu le 11 septembre au centre communautaire de Notre-Dame-des-Pins;
ATTENDU que des bénévoles de l'ABBS réalisent des activités pour la population de la Municipalité, tel que VIACTIVE;
ATTENDU que la demande répond aux objectifs visés par la politique des dons et commandites de la Municipalité;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 140 \$ à l'Association bénévole Beauce-Sartigan.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois d'août 2019.

6 - LÉGISLATION

6.1 - Projet de règlement # 284-2019 établissant un tarif applicable pour des dépenses requises dans le cadre de la tâche des élus - dépôt

Un projet de ce règlement est déposé aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

218-09-2019

6.2 - Pouvoirs d'inspection - désignation de M. Kevin Morin

ATTENDU que M. Kevin Morin a été embauché au poste d'inspecteur municipal et de voirie adjoint par la résolution no. 130-05-2019;
ATTENDU qu'il y a lieu de lui accorder différents pouvoirs liés à sa fonction;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder à M. Kevin Morin, inspecteur municipal et de voirie adjoint, les pouvoirs d'inspection, de délivrance des permis, d'émission de constat d'infraction et d'application de tout règlement d'urbanisme et municipaux.

219-09-2019

6.3 - Demande de dérogation mineure 2019 - 01, muret

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été acheminée à la Municipalité par le propriétaire de la résidence sise au 305, 36e Rue pour augmenter la hauteur permise d'un mur de soutènement avant la mise en place d'un palier intermédiaire;

ATTENDU que la norme prescrite en cours avant est une hauteur de 1 mètre avant la mise en place d'un palier intermédiaire et de 2,5 mètres en cours latérale et arrière;

ATTENDU que le mur de soutènement atteint 3 mètres en cour avant et 3,6 mètres en cour latérale et arrière, ce qui représente des modifications respectives de 200 % et de 44 % de la norme;

ATTENDU que l'application du règlement de zonage n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur puisque le préjudice subit consiste à ne pas permettre à un véhicule récréatif d'accéder à la cour latérale et arrière du demandeur;

ATTENDU que les travaux ont été exécutés en ne respectant pas le certificat d'autorisation émis le 3 juin 2019;

ATTENDU que le mur de soutènement aurait pu être érigé en respect de la réglementation municipale en vigueur;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal n'accorde pas la dérogation mineure demandée puisque:

- la demande n'est pas considérée mineure,
- l'application du règlement de zonage n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur,
- les travaux ne respectent pas le certificat d'autorisation émis par la Municipalité le 3 juin 2019.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 41. Après quelques interventions, la période de questions est fermée à 19 h 50.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

8.1 - 26e Rue - demande de M. Bernard Gilbert

Un avis technique sera demandé au Service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan.

220-09-2019

8.2 - Usine d'épuration - demande de subvention Primeau volet 1

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

221-09-2019

8.3 - Réfection de la 1re Avenue, de la 30e Rue à la route du Président-Kennedy - demande FIMEAU

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui

s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
QUE la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

222-09-2019

8.4 - Réfection de la 34e Rue, de la route du Président-Kennedy à la route Bernard - programme FIMEAU

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;
ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
QUE la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

223-09-2019

8.5 - Conception d'une piste cyclable, 30e Rue - honoraires professionnels

ATTENDU que la Municipalité désire construire une piste cyclable du côté Nord de la 30e Rue, entre la 1re Avenue et la route du Président-Kennedy;
ATTENDU qu'une soumission a été reçue d'Équip Solutions pour la réalisation

des plans et devis pour permission de voirie, pour soumission et pour construction;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le mandat à Équip Solutions pour la conception des plans et devis de construction d'une piste cyclable le long de la 30e Rue au coût de 13 000 \$, avant les taxes applicables.

224-09-2019

8.6 - Ligne d'arrêt et lignes pour identification des puisards

ATTENDU que des soumissions pour le marquage de lignes d'arrêt et d'identification des puisards ont été reçues;
ATTENDU que la plus basse soumission reçue est de Ligne de stationnement JAG Inc. au coût de 1 000 \$ pour 5 lignes d'arrêt et 124 lignes d'identification de puisard;
ATTENDU que la fiche technique du produit de peinture, ne nous permettait pas de savoir si la peinture en était une de moyenne durée, à l'époxy, ou de courte durée;
ATTENDU que des vérifications seront effectuées afin de préciser la qualité du produit afin que ce soit une peinture de moyenne durée à l'époxy;
ATTENDU qu'une ligne supplémentaire d'arrêt doit être ajoutée pour un total de 6;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder le contrat de marquage à Ligne de stationnement JAG Inc. pour 6 lignes d'arrêt et 124 lignes de puisards;
D'approuver une dépense pouvant atteindre 1500 \$, avant les taxes applicables.

9 - QUESTIONS DIVERSES

225-09-2019

9.1 - Campagne de financement annuelle du CALACS Chaudière-Appalaches - activité de financement du 15 novembre 2019 au centre communautaire

ATTENDU que le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) Chaudière-Appalaches organise son activité de financement annuelle le 15 novembre prochain au Centre communautaire de Notre-Dame-des-Pins;
ATTENDU que des billets sont en vente au coût de 75 \$;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de deux billets, au coût total de 150 \$, afin que des élus puissent représenter la Municipalité lors de cette activité de financement organisée à Notre-Dame-des-Pins.

226-09-2019

9.2 - Restructuration des plates-bandes des affiches "Bienvenue"

ATTENDU qu'une soumission a été reçue afin de restructurer les aménagements des deux pancartes de "Bienvenue" et réaliser l'entretien automnale des deux plates-bandes;
ATTENDU que seulement l'entretien automnale sera réalisé en 2019;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Groupe Ferti afin de réaliser l'entretien des plates-bandes d'octobre 2019 au coût de 177,27 \$, avant les taxes applicables.

227-09-2019

9.3 - Revenu Québec - Autorisation relative à la communication de renseignements ou procuration

ATTENDU que la firme Blanchette, Vachon S.E.N.C.R.L. est l'auditeur de la Municipalité;
ATTENDU que celle-ci doit pouvoir obtenir les renseignements concernant la Municipalité auprès de Revenu Québec;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers

présents d'autoriser Mme Lyne Bourque, mairesse, à signer pour et au nom de la Municipalité le formulaire *Autorisation relative à la communication de renseignements ou procuration* (MR-69).

228-09-2019

9.4 - Programme d'aide à la voirie locale - volet Entretien des routes locales

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 17 034 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019; ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

9.5 - Congrès de la FQM - inscription

Mme la mairesse ne participera pas au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) en 2019.

229-09-2019

9.6 - Promotion de la Route Touristique de la Beauce - demande d'utilisation de la halte routière

ATTENDU la demande de Destination Beauce afin de permettre que l'équipe professionnelle qui réalisera le tournage pour la promotion de la Route touristique de la Beauce puisse passer une nuit à la halte routière le 18 ou 19 septembre avec 2 caravanes; ATTENDU qu'il est normalement interdit pour des véhicules de passer la nuit sur ce site;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à l'équipe de tournage de la vidéo promotionnelle de la Route touristique de la Beauce de séjourner une nuit à la halte routière du pont Perrault.

230-09-2019

9.7 - Demande au ministère des Transports pour l'ajout de luminaire sur la 30e Rue

ATTENDU qu'il n'y a pas de lumières de rue entre le pont enjambant la rivière Chaudière et l'intersection de la 30e Rue et du chemin Royal; ATTENDU que cette portion de voie de circulation est désormais utilisée davantage par une clientèle diverse comme les cyclistes, piétons, quads et motoneiges;

ATTENDU qu'afin d'augmenter la sécurité des différents utilisateurs, il serait pertinent d'ajouter des lumières de rue afin d'éclairer davantage cette section de la 30e Rue;

ATTENDU que des travaux afin de refaire le système des lumières sur le pont de la 30e Rue doivent être réalisés par le ministère des Transports cet automne ou au printemps 2020;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Transports de procéder à l'installation de luminaires additionnels sur la 30e Rue, entre le pont et le chemin Royal.

231-09-2019

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 05.

Lyne Bourque
Mairesse

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque
Mairesse